

◀ N°353

**BATIMENT A**

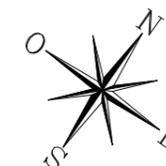


**BAT A HALL 3**  
**APPARTEMENT DE 4 PIECES**  
n° 353 au 5ème étage

ENTREE	5.30 m <sup>2</sup>
SEJOUR/CUISINE	27.31 m <sup>2</sup>
CHAMBRE 1	13.86 m <sup>2</sup>
CHAMBRE 2	11.23 m <sup>2</sup>
CHAMBRE 3	11.61 m <sup>2</sup>
SALLE D'EAU	2.15 m <sup>2</sup>
SALLE DE BAINS	6.11 m <sup>2</sup>
WC	2.43 m <sup>2</sup>
DEGAGEMENT	3.67 m <sup>2</sup>
<b>SURFACE TOTALE HABITABLE</b>	<b>83.67 m<sup>2</sup></b>
BALCON	4.96 m <sup>2</sup>
<b>SURFACE TOTALE HABITABLE ET ANNEXE</b>	<b>88.63 m<sup>2</sup></b>

**LEGENDE**

[RJ]	Prise RJ 45		Sèche Serviette
VR	Volet Roulant		Radiateur
GC	Garde-corps	FR	Réfrigérateur
PL	Placard	LV	Lave Vaisselle
ETEL	Esp techn. elect. du lgt	LL	Lave Linge
	Soffite / faux plafond	CU	Cuisson
- - -	Retombée de poutre	TRI	Tri Sélectif
CL	Clôture en treillis soudé des terrasses privatives	LC	Linéaire Complémentaire



Indice A 10 Septembre 2019

Echelle : 1/50°

Nota : Les surfaces des placards sont comprises dans celles des pièces où ils se situent. Des modifications sont susceptibles d'être apportées à ce plan en fonction des nécessités techniques et réglementaires de la réalisation, tant en ce qui concerne les dimensions libres que l'équipement. Les soffites, faux-plafonds, retombées, gaines techniques, canalisations, trappes de visite, descentes d'eaux pluviales, équipements électriques, ne sont pas systématiquement représentés ou le sont à titre indicatif. Les dimensions et les implantations des appareils de chauffage, lorsqu'ils sont représentés, sont indicatifs et seront soumis à la conformité de l'étude thermique.